**Politique en matière d’investissement**

**Énoncé de politique :**

Il incombe au conseil d’administration de veiller à ce que les investissements de l’Association soient convenables et fassent l’objet d’un suivi régulier de la part du comité des finances ou de tout autre comité nommé de temps à autre par le conseil d’administration.

Les investissements ont pour objectif à long terme de :

1. Protéger le capital
2. Accroître le capital

Le comité des finances peut présenter des recommandations au conseil d’administration concernant la gestion des placements et les politiques en matière d’investissement, mais ne participe pas normalement à l’exécution de la stratégie d’investissement.

**Nature et origines des fonds d’investissement**

L’Association maintient des investissements dans deux grandes catégories de fonds et un programme :

**Fonds Voile Canada** (FVC). Ce fonds représente le plus grand portefeuille d’investissement (1 293 446 $ au 30 avril 2019) et a été créé à partir d’une contribution de 141 000 $ de l’Association olympique canadienne lors de l’exercice 1989-1990, après le succès des Jeux olympiques de 1988 à Calgary. Une nouvelle contribution de 138 000 $ a été ajoutée lors de l’exercice 1990-1991. Une somme égale au financement annuel de l’AOC/COC a été virée du fonds d’affectation générale de VC au Fonds Voile Canada de l’exercice 1991-1992 à l’exercice 2001-2002.

Des motions ont été adoptées à la réunion de l’exécutif de 1989 sur l’utilisation des sommes de l’AOC pour accroître le potentiel des navigateurs canadiens aux Jeux olympiques et aux Jeux panaméricains et sur la protection du capital et l’utilisation des intérêts pour appuyer les programmes de voile de l’AOC. Les dix directeurs provinciaux ont appuyé à l’unanimité l’utilisation du FVC pour financer les efforts olympiques.

Voile Canada a placé le fonds de Voile Canada dans le fonds d’investissement amalgamé (FIA) du Comité olympique canadien (COC), géré à l’heure actuelle par le groupe financier Highview. Highview remet des rapports trimestriels au COC, qui les achemine à VC aux fins d’examen trimestriel par le comité des finances.

Les sommes du FVC visent à accroître le potentiel des navigateurs canadiens aux Jeux olympiques et panaméricains. Il est de coutume depuis les trente dernières années de surtout utiliser les sommes décaissées en appui à la formation de haute performance et à l’équipe canadienne de voile de Voile Canada.

L’énoncé de stratégie et de politique d’investissement à long terme du FIA-COC stipule qu’une part minimale équivalente à 3,5 p. 100 de la portion du capital de Voile Canada soit remise à Voile Canada chaque année. La politique d’investissement du FIA-COC ne contient aucune disposition interdisant le réinvestissement d’une somme égale à la part du FIA-COC versée à VC. Autrement dit, le FIA-COC n’exige PAS que VC dépense la remise annuelle de 3,5 p. 100. Les virements du FVC au fonds d’affectation générale, comprenant le maintien et le décaissement de la remise annuelle de 3,5 p. 100, ont toujours été approuvés par le conseil d’administration de VC et celui-ci doit continuer à approuver les futurs virements.

**Fonds d’affectation spéciale.** Quatre fonds individuels représentant la contribution (245 644 $ au total, au 30 avril 2019) de donateurs à des fins précises :

* Fonds de prêt pour les embarcations R.C. Stevenson
Insérer la description figurant à la dernière page du présent document
* Fonds commémoratif Marvin McDill
Voir ci-dessus
* Fonds commémoratif Bill Burk pour les jeunes navigateurs d’élite
Voir ci-dessus
* Fonds commémoratif Nathan R. Cowan pour les navigateurs en développement
Voir ci-dessus

**Programme d’aide financière.** Reçoit des dons faits des paiements au nom de membres particuliers de l’équipe canadienne de voile (solde cumulatif de 99 032 $ au 30 avril 2019).

Les fonds d’affectation spéciale et le programme d’aide financière sont gérés par le personnel de VC.

**Rendement attendu des objectifs et politiques**

Fonds Voile Canada. Géré activement par un gestionnaire de fonds professionnel, le rendement attendu déterminé en vertu de la politique d’investissement du Comité olympique canadien représente un taux de rendement nominal moyen à long terme (10 ans et plus) équivalant **au taux de changement du taux d’inflation de 3,0 p. 100 de l’IPC-tronq (anciennement fondamental) sur 12 mois**, net des honoraires de placement.

Fonds d’affectation spéciale. Gérés passivement à l’interne sur un horizon à long terme (10 ans et plus) et offrant un rendement raisonnablement prévu de l’IPC-tronq plus 1 p. 100.

Programme d’aide financière. Géré à l’interne sur un horizon d’investissement à relativement court terme (3-5 ans ou moins) et offrant un rendement raisonnablement attendu de l’IPC-tronq moins 1 p. 100.

**Lignes directrices sur les investissements**

Le **Fonds Voile Canada** peut contenir les investissements relevant du mandat du fonds d’investissement amalgamé du Comité olympique canadien (FIA-COC) confié au groupe de gestion Highview, comprenant, mais sans s’y limiter, les capitaux mondiaux et canadiens, les dettes privées, l’immobilier canadien, les obligations canadiennes, les instruments à court terme et les espèces.

Nonobstant les décisions sur les investissements prises par le gestionnaire au nom du FIA-COC, le comité des finances de Voile Canada étudiera le rendement du FIA-COC et les allocations d’investissement et présentera son rapport au conseil d’administration au moins une fois l’an.

Dans l’éventualité où le rendement du FIA-COC est inférieur aux objectifs de Voile Canada pour deux trimestres consécutifs, le comité des finances discutera du rendement du gestionnaire avec l’administrateur du FIA-COC. Si le comité des finances perd confiance à l’égard du gestionnaire, le comité des finances peut recommander au conseil d’administration de lancer une demande de propositions et d’entreprendre la recherche d’un nouveau gestionnaire pour remplacer le FIA-COC.

Les **fonds d’affectation spéciale** et le **programme d’aide financière** sont gérés à l’interne par le personnel de Voile Canada, comme indiqué :

1. Les investissements permis comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées, les fonds négociés en bourse, les fonds communs de placement, les obligations, instruments de dette de gré à gré et tout autre produit financier acheté dans le but de générer des revenus et/ou de faire augmenter le capital. Tous les investissements sont contrôlés par le conseil d’administration.
2. Le conseil d’administration a délégué l’autorité d’investir ou de liquider les placements au directeur général.
3. Tous les instruments financiers doivent être achetés au nom de Voile Canada.
4. Tout investissement obtenu et détenu dans un compte maintenu par un intermédiaire financier, à savoir un courtier en valeurs, un courtier de fonds communs de placement, une banque, une institution financière non bancaire ou tout autre fournisseur de service financier, le placement acheté doit être conservé dans un compte amalgamé au nom de Voile Canada.
5. Les investissements peuvent être placés dans des certificats de placement garantis émis par une institution financière membre de la Société d’assurance-dépôts du Canada, à condition que le CPG soit d’un maximum de 100 000 $ (principal plus les intérêts) pour un seul détenteur.
6. Les revenus d’investissement et/ou gains de capital peuvent être accumulés selon les principes comptables généralement reconnus et les contrôles comptables habituels.
7. Tous les investissements doivent être examinés tous les trimestres par le comité des finances ou tout autre comité établi et faire l’objet d’un rapport au conseil d’administration, accompagné des changements recommandés.

\* Voir la description des fonds d’affectation spéciale à la page suivante.

Fonds de prêt pour les embarcations R.C. Stevenson

Le fonds de prêt pour les embarcations R.C Stevenson a été créé en 1982 dans le but d’offrir des prêts aux clubs locaux pour l’achat d’embarcations pour la formation des navigateurs juniors. Les prêts sont remboursables sur une période de deux ans et sont assortis de frais d’administration de 4 p. 100 par année. R.C. Stevenson était un membre de longue date de l’Association canadienne de yachting (aujourd’hui Voile Canada) qui a aidé à la création de ce fonds.

Fonds commémoratif Marvin McDill

Le fonds commémoratif Marvin McDill a été créé à la mémoire de Marvin McDill, responsable du retour du Canada à la Coupe des Amériques en 1983. Les revenus du fonds sont versés à des navigateurs canadiens méritants dans le but d’aider à payer les dépenses de voyage et/ou d’embarcation lors de la participation à des événements internationaux.

Fonds commémoratif Bill Burk pour les jeunes navigateurs d’élite

Le fonds commémoratif Bill Burk pour les jeunes navigateurs d’élite a été créé en 1997 en mémoire de William Burk, un promoteur actif de la voile pour les jeunes dans la banlieue ouest de Montréal. Le fonds a pour objet de donner une occasion de formation unique aux jeunes navigateurs canadiens, afin d’accélérer leur développement et de les motiver à participer au sport international.

Fonds commémoratif Nathan R. Cowan pour les navigateurs en développement

Le fonds commémoratif Nathan R. Cowan pour les navigateurs en développement a été créé en 2002 en mémoire de Nathan Cowan, un membre de l’équipe canadienne de voile décédé tragiquement dans un accident de la route en 2002. Le prix commémoratif Nathan R. Cowan pour les navigateurs en développement est décerné aux jeunes navigateurs (19 ans et plus au 31 décembre de l’année de candidature) ayant réalisé des performances exceptionnelles en compétition nationale et internationale. Le navigateur doit avoir suivi un programme d’entraînement établi, fourni des efforts pour amasser des fonds au moyen de commandites et de contributions privées et contribué à faire connaître la voile canadienne de compétition.

